



Befimmo

SICAF immobilière publique de droit belge
Société faisant appel public à l'Épargne
Société en commandite par actions
Auderghem (1160 Bruxelles), Chaussée de Wavre 1945
RPM n° 0455.835.167 - TVA n° 455.835.167

Assemblée Générale Ordinaire

**Les actionnaires sont invités à assister
à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le
15 décembre 2010 à 10.30h, au siège social de la société,
Chaussée de Wavre 1945 à 1160 Bruxelles**

Ordre du jour

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux au 30 septembre 2010 et sur les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2010.
2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux au 30 septembre 2010 et sur les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2010.
3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2010.
4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2010, et affectation du résultat.
*Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2010, en ce compris l'affectation du résultat qui y est proposée.
En conséquence, proposition de distribuer pour chaque action un dividende net de 3,32 EUR, sur présentation du coupon 20. Pour un détenteur de coupons exonéré du précompte, le dividende brut sera un montant égal à 3,32 divisé par 0,85 (soit un montant arrondi à 3,9059 EUR).
Le coupon 20 sera payable auprès des banques Dexia, BNP Paribas Fortis et ING, à partir du 22 décembre 2010.*
Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.
5. Décharge au Gérant Statutaire pour la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.
Proposition de donner décharge au Gérant Statutaire pour la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.
Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.
6. Décharge au Commissaire pour la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.
Proposition de donner décharge au commissaire pour la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.
Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.
7. Nomination statutaire: Renouvellement du mandat de commissaire
Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'entreprises SCS s.f.d. SCRL, qui sera représentée par M. Rik Neckebroeck et Mme Kathleen De Brabander, réviseurs d'entreprises, agissant conjointement, pour une durée de trois ans commençant le 1er octobre 2010, pour se terminer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes clôturés au 30 septembre 2013, et de fixer ses émoluments à 66.000 EUR HTVA sur une base annuelle.
Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.
8. Approbation d'une clause de changement de contrôle contenue dans une convention de prêt à conclure prochainement.
Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier les dispositions de l'article 7.2 de la convention de prêt (Revolving Facility Agreement) à conclure prochainement avec Fortis Banque. En vertu des dispositions de cet article, Fortis Banque pourrait mettre fin anticipativement à cette convention, notamment en cas de changement de contrôle sur la société ou de cessation du mandat de Gérant Statutaire en qualité de gérant unique de la société, dans l'hypothèse où Fortis Banque (pour des motifs raisonnables, qui seraient communiqués à la société) déterminerait que ce changement peut avoir un effet négatif significatif sur la convention.
Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.
9. Divers
- Communication sur le Rapport de rémunération



Pour être admis à cette assemblée générale ordinaire, tout titulaire d'actions au porteur doit, conformément à l'article 29 des statuts de la société, déposer ses titres cinq (5) jours francs avant la date de l'assemblée, soit au siège social, soit aux guichets de Dexia Banque, Fortis Banque ou ING Belgique.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer le Gérant par un écrit de leur intention d'assister à l'assemblée générale ordinaire et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Les titulaires d'actions dématérialisées doivent, dans le même délai, effectuer le dépôt au siège social ou aux guichets de Dexia Banque, Fortis Banque ou ING Belgique d'une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité desdites actions jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire.

Tout actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement au siège social de la société une copie des rapports visés aux points 1, 2 et 9 de l'ordre du jour (tél. 02.679.38.60).

Le Gérant de la société
Befimmo S.A.